

Enquête publique demande de permis de construire préalable à la mise en conformité de la base des Glénans à l'Île d'Arz (56)



Éléments de réponse

Pour faire suite à l'enquête publique réalisée du 04 décembre 2017 au 05 janvier 2018, l'association Les Glénans souhaite apporter quelques précisions concernant les questionnements et observations enregistrés par Mme Jouen, commissaire enquêteur.

R2, le 18/12 :

La masse grise mentionnée appartient au fond de carte utilisée pour représenter les habitats Natura 2000, dessinés à même la carte. Les références de cette carte sont les suivantes :

SOURCES:

2002 Bernard et Chauvaud TBM / DREAL Bretagne

SCAN Littoral - 2011 IGN® SHOM®

Cadastre Conchylicole - 2011 DDTM

La masse grise est probablement une représentation assez peu précise de la grange de l'école de voile.

CL3, le 04/01 :

- **Projet immobilier dont le coût est élevé pour une extension 322,6 m².**

Ce projet repose en premier lieu sur des considérations qualitatives. La promiscuité des chambres des maisons, le manque de salle de restauration, la distance séparant les hébergements des sanitaires sont autant de points régulièrement soulevés par nos adhérents. Notre démarche est donc de répondre à ces attentes qualitatives principalement par des aménagements intérieurs, puis en créant de nouveaux espaces, à même d'accueillir nos stagiaires en toute saison.

Par ailleurs, ce projet répond aux exigences de mise aux normes sur plusieurs aspects. En premier lieu, ce projet rend accessibles nos infrastructures aux personnes à mobilité réduite par la création de sanitaires adaptés, de places de stationnement, de cheminements et de plans inclinés.

Le projet répond également aux exigences liées au risque de submersion marine en créant des surfaces refuges.

Enfin, les cuisines des maisons ne répondent plus aux normes de la restauration collective. Il est donc nécessaire et indispensable de repenser ces espaces.

De plus, l'évaluation des coûts tient compte d'un coefficient majorateur de 25 % lié à l'insularité.

- **Un hébergement n'exige pas la proximité de la mer.**

Extrait des statuts de l'association :

Les buts de l'association sont :

- créer, entre les hommes et les femmes de tous les pays, des liens par la mer
- faciliter à tous la connaissance du monde marin et de la navigation à voile

Aux Glénans, l'apprentissage de la vie en collectivité et la formation à la pratique de la voile sont intrinsèquement liées. L'organisation de la vie à terre repose en grande partie sur les conditions de navigation (météo, marée) et les objectifs d'apprentissage des groupes. Le déroulement d'une journée type implique une présence sur l'eau dès 8 heures du matin, pour aller chercher les bateaux de sécurité. Le retour de ces mêmes bateaux se fait en général aux alentours de 19 heures. Ce fonctionnement garantit un temps de navigation et d'apprentissage optimisé. Par ailleurs, cette organisation peut être chamboulée au gré des conditions météo. A titre d'exemple, la période estivale est souvent synonyme d'absence de vent. La navigation s'appuie alors sur ce que nous appelons les régimes thermiques, qui se mettent en place dans l'après-midi, et en fin de nuit. Il arrive donc fréquemment que nous organisions des navigations « lever de soleil » dès 06 h ou « coucher de soleil » jusqu'à 21h30, qui ne sont possibles que grâce à une logistique à terre adaptée.

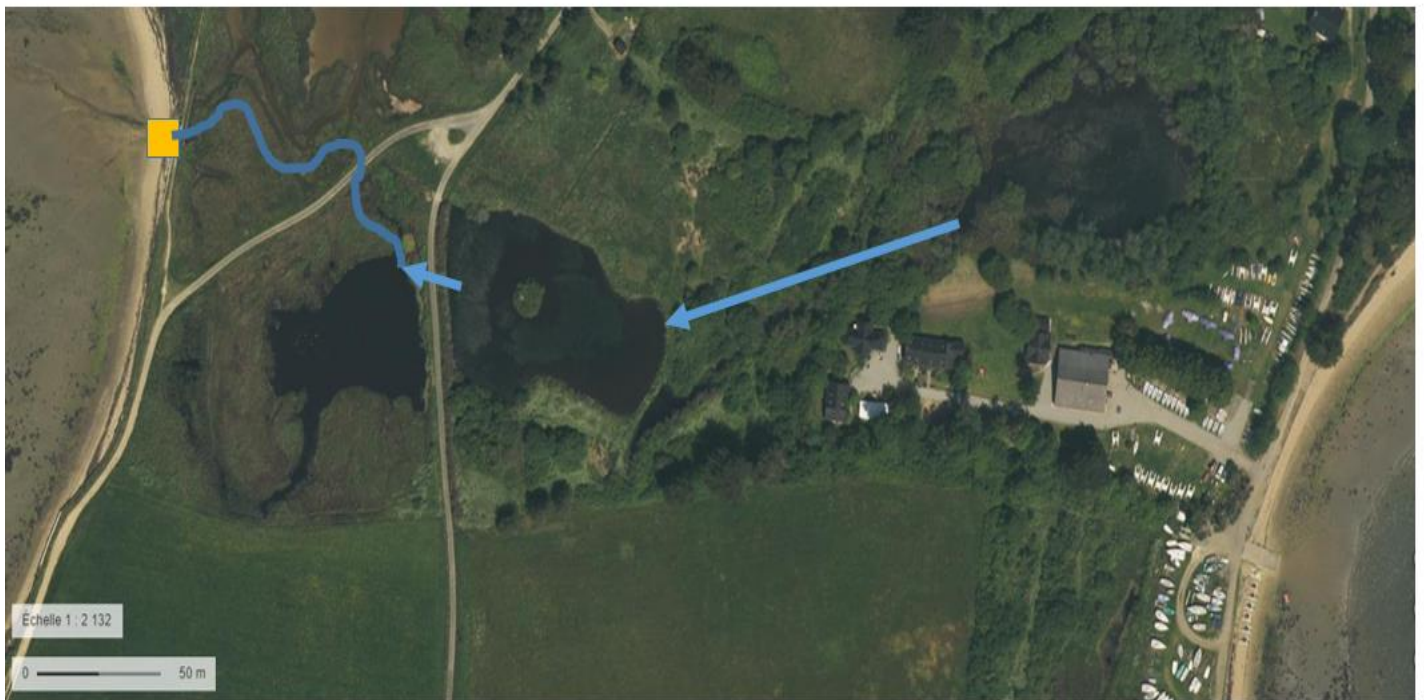
De plus, notre projet ne consiste pas à créer des hébergements mais bien à rendre l'existant (les maisons datent du début des années 80) plus à même d'accueillir nos adhérents, en tenant compte des remarques que ces derniers nous font tout au long de l'année.

La partie « Maisons » de notre projet entre effectivement dans le champ de l'article L121-16 du code de l'urbanisme. Néanmoins, l'histoire de l'association, l'activité en elle-même et le mode d'organisation des séjours, les lieux d'implantation des cinq bases nautiques, bretonnes et méditerranéennes, dans des espaces particulièrement sensibles et notre préoccupation constante de préserver ces sites, témoignent de notre proximité avec l'environnement côtier et maritime. En cela, il semble que la pérennité d'un tel projet associatif, pensé il y a plus de 70 ans et qui a largement contribué à la démocratisation de la voile en France, est indubitablement liée à l'emplacement d'hébergements proches de la mer. Nous pensons entrer dans le cadre de l'article L121-17 du code de l'urbanisme, précisant que l'article L121-16 ne s'applique pas pour des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Gestion des eaux de pluie et niveau du marais

Les eaux de pluies sont collectées dans des circuits séparés des eaux usées. L'ensemble de ces eaux pluviales vont dans le marais situé au nord des bâtiments (cf. schéma ci-dessous). De nombreux regards nous permettent un entretien régulier et de nous assurer du bon écoulement de l'eau de pluie.

Circuit d'évacuation des marais situés au nord et à l'ouest de l'école de voile



→ Circuit de circulation de l'eau des marais

■ Trappe d'écoulement du marais vers la mer

Circuit d'évacuation des eaux de pluie sur les bâtiments de l'association Les Glénans



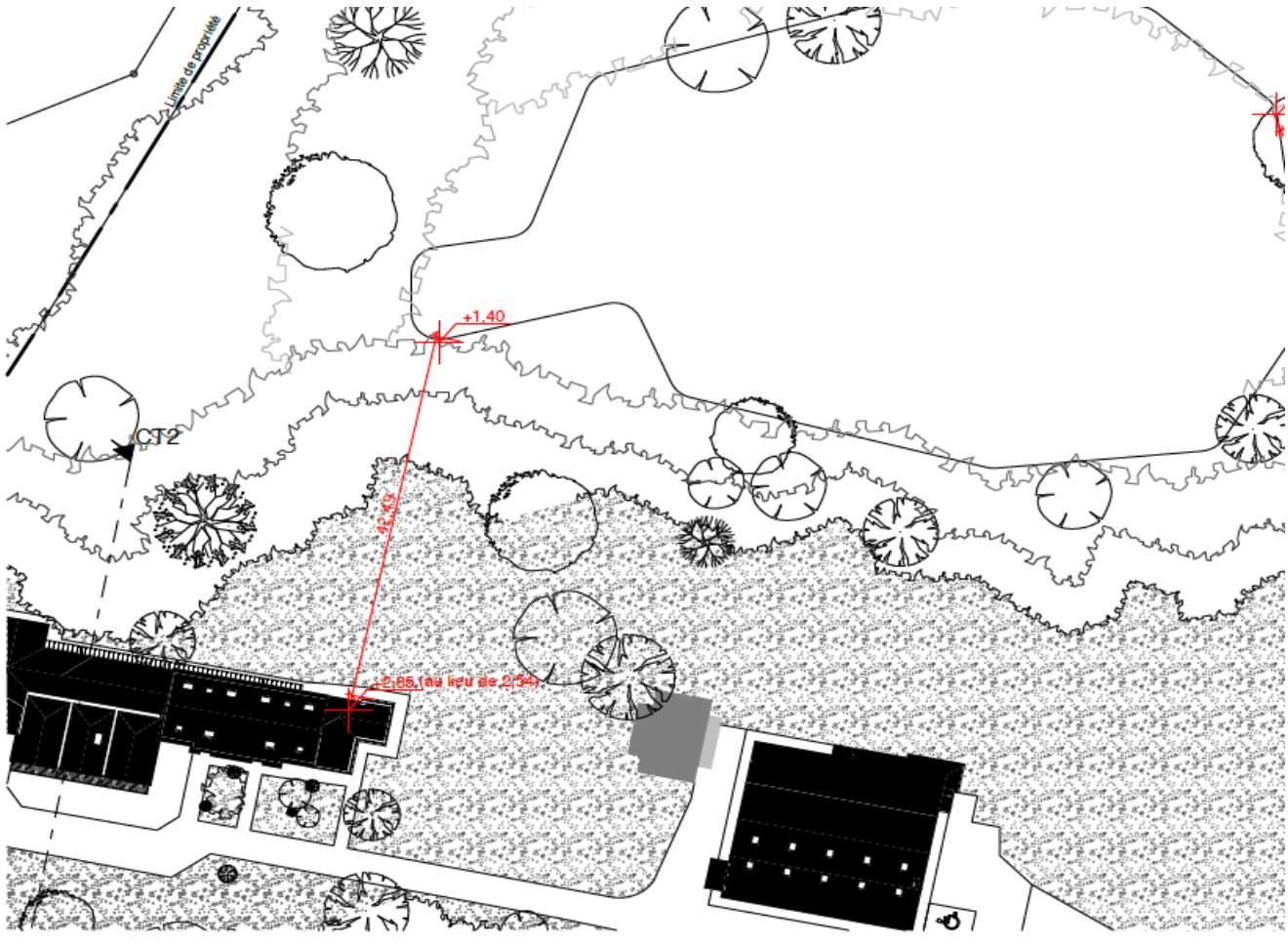
Conduite évacuation Eaux Pluviales



Regard circuit d'évacuation Eaux pluviales

A chaque marée descendante, une trappe située au nord de la pointe de Brouel s'ouvre sous la pression de l'eau pour vider le marais. Cette trappe se referme à marée montante ce qui évite que le marais se remplisse d'eau de mer. Le marais n'est rempli ainsi que de l'eau de pluie et n'est pas influencé par la montée des eaux de mer.

Pour compléter ces informations, le relevé topographique réalisé à l'automne 2017 nous montre que le niveau du marais devrait s'élever de 1,45 mètre pour atteindre le sol des hébergements du village.



Risque de submersion marine

L'étude de notre dossier a amené la DDTM à émettre des préconisations en lien avec le risque de submersion marine. Pour précision, ces préconisations se basent sur les hypothèses d'aléa centennal +60cm, c'est-à-dire la vision la plus dégradée de l'élévation du niveau de la mer dans les prochaines décennies. En répondant à ces préconisations, nous nous prémunissons donc du risque basé sur les prévisions les plus alarmistes en matière de submersion.

La surface créée entre les deux maisons était initialement prévue proche du niveau le plus bas, c'est-à-dire celui de la maison bleue. Il nous est demandé de rehausser cette salle de restauration au niveau de la maison verte, qui se situe au-dessus de la valeur préconisée pour les surfaces refuges (3m40).

Au village, nous devons rehausser le bâtiment à construire de 13 cm pour atteindre la cote de 3m et nous devons créer une surface refuge à 3,40 m, pouvant accueillir les 72 personnes hébergées dans les bungalows. Nous rehausserons donc une partie de la terrasse extérieure prolongeant la salle de restauration d'une hauteur de 40cm. Cette zone restera accessible depuis la « terrasse basse » et depuis la salle de restauration par des escaliers.

Les prescriptions de la direction départementale des territoires et de la mer sont jointes en annexe.

Budget Prévisionnel

Le tableau de financement du projet fait apparaître une ambition de financement public à hauteur de 900 000 euros. Des discussions sont entamées avec l'ensemble des parties prenantes : région Bretagne, département du Morbihan et agglomération Golfe du Morbihan-Vannes.

Le 15 décembre 2017, le conseil départemental du Morbihan a validé une subvention de 300 000 euros pour ce projet (courrier en annexe).

Missions d'intérêt général

Créée en 1947, l'association Les Glénans, reconnue d'utilité publique, est née de la volonté de tisser des liens entre des jeunes ayant vécu la seconde guerre mondiale. Désormais première école de voile d'Europe, notre organisation n'en reste pas moins fidèle à son projet initial. Le triptyque « Ecole de voile, Ecole de mer, Ecole de vie » traduit cette ambition renouvelée depuis près de 70 ans de perpétuer un projet du « vivre ensemble », construit autour de l'enseignement de la voile et la connaissance de notre environnement marin.

Projets sociaux :

Les Glénans mobilisent leur expertise pour contribuer à des objectifs de cohésion et d'inclusion sociale en accueillant des publics éloignés de la pratique de la voile et plus généralement des séjours sportifs.

Pour cela nous avons élaboré un projet s'adressant spécifiquement aux jeunes scolarisés dans les établissements du Réseau d'éducation prioritaire (REP). Intitulée « Les Jeunes d'à Bord ! », cette initiative propose de construire avec les enseignants une expérience de vie collective et de décliner un parcours pédagogique orienté vers la mer. De plus, l'organisation de nos séjours et les valeurs que nous mettons en avant font également de ce projet un outil visant à répondre aux problématiques de rupture du lien social. Dans un contexte où les repères du « vivre ensemble » semblent fragilisés, l'association Les Glénans encourage des comportements plus solidaires, plus ouverts à la mixité et à la diversité.

Les Glénans nouent également des partenariats avec des acteurs associatifs œuvrant auprès de personnes en grande précarité. C'est notamment le cas avec le Secours Populaire Français, auquel nous proposons plusieurs dates de séjours par an. Une convention de partenariat est signée entre le SPF et Les Glénans.

Service civique :

Les jeunes de moins de 26 ans ont la possibilité de s'engager dans le cadre d'un service civique pour contribuer au fonctionnement associatif des Glénans. Sur une période d'environ 12 mois, ces jeunes participent aux différentes missions d'une base nautique et sont formés à la pratique et à l'enseignement de la voile. Ce cursus de formation leur donne accès au Certificat de Qualification Professionnelle-Assistant Moniteur Voile (**CQP-AMV**). Cette qualification les autorise à participer à l'encadrement de l'activité voile sous la responsabilité d'une personne diplômée d'état. Elle leur donne également l'opportunité d'intégrer un centre de formation professionnelle, délivrant un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (**BPJEPS**). Ce dispositif constitue un vrai tremplin vers une formation professionnelle, puis vers un emploi, pour des jeunes en recherche d'un avenir. Les Glénans contribuent ainsi à favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers du nautisme.

Education à l'environnement :

Au travers des stages de voile, Les Glénans font découvrir l'environnement marin à leurs stagiaires et moniteurs. En vivant sur un site isolé ou en itinérance sur un voilier de croisière, nos adhérents explorent les milieux naturels marins et littoraux, le patrimoine local, rencontrent les acteurs du monde maritime et découvrent les règles de préservation de ces espaces. Cet apprentissage ludique basé sur l'expérience vécue, l'observation et les rencontres, complété par des apports théoriques, permet de former de meilleurs marins.

L'enjeu est de former nos stagiaires et nos encadrants afin de faire vivre et de développer une compétence collective. Nos actions poussent nos adhérents à prendre conscience de leur impact sur l'environnement, à mieux connaître le monde marin et à adopter des conduites plus responsables. Notre ambition est de modifier durablement les comportements et si Les Glénans

ont largement participé à façonner le développement de la plaisance depuis 1947, il s'agit aujourd'hui de former les plaisanciers de demain, marins, responsables et citoyens.

Convention d'objectifs :

Enfin, une convention d'objectifs est signée entre l'association Les Glénans et le Ministère des Sports (cf. annexe). Ces engagements portent sur trois axes majeurs :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Promouvoir le sport santé comme facteur de santé publique
- Développer l'emploi et la formation

Chaque année, un bilan de ces engagements est réalisé avec le ministère et les actions mises en place sont évaluées. Ces actions visent par exemple à favoriser la féminisation de la pratique, à structurer nos cursus de formation en y intégrant notamment des contenus liés à l'environnement marin, à promouvoir un fonctionnement respectueux des sites sensibles dans lesquels nous évoluons, à permettre la professionnalisation dans les métiers du nautisme...



Archi Espaces Conception salari
de Jacquilot et Thomas architectes dplg
79 avenue du rouillen
29600 ergué gabéric
tél : 02 98 53 03 70 fax : 02 98 52 08 88
n° siret 434 766 996